

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**  
**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE**  
**MONDIALE**  
**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
*Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines*  
**Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des capacités**  
**institutionnelles (PADG)**

Intitulé de la mission : **Recrutement d'un cabinet de conseil pour l'élaboration et mise en œuvre d'actions prioritaires de communication GTA – Court Terme**

No Don : IDA D2730

---

1. Grace à des efforts continus de promotion de l'exploration de pétrole et de gaz, le Ministère du pétrole, de l'énergie et des Mines (MPEM) soutenu par la Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier (SMHPM) a su motiver des sociétés pétrolières à entreprendre les investissements qui ont abouti, en avril 2015, à l'identification de la ressources gazières de Grand Tortue / Ahmeyim (GTA), qui est à cheval sur les eaux de la Mauritanie et du Sénégal. A présent que cette découverte importante a été réalisée au large de la Mauritanie, les opérateurs ont déjà pris la Décision Finale d'Investissement (DFI).
2. Dans ce contexte, le MPEM a sollicité un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : **Recrutement d'un cabinet de conseil pour l'élaboration et mise en œuvre d'actions prioritaires de communication GTA – Court Terme.**
3. L'objectif principal de la présente consultation est la sélection d'un Consultant firme qui aura pour mission d'appuyer, à court terme, le gouvernement de la Mauritanie, en collaboration avec les principales parties prenantes, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions prioritaires de communication afin d'informer efficacement le grand public et les autres parties prenantes notamment les investisseurs potentiels sur le projet Tortue / Ahmeyim. La présente consultation a pour but de:
  - Appuyer le Gouvernement de la Mauritanie dans l'élaboration d'un contenu documentaire exhaustif relatif au projet GTA et à l'expérience du Département en matière de gestion des secteurs y afférents.
  - Elaborer et rendre disponible les supports de communication pouvant être utiles lors des grandes rencontres et/ou lors de l'utilisation des canaux de communication adressées au grand public.

Pour plus des détails sur les objectifs de la mission voire les termes de références sur le lien ci-dessous.

4. Les termes de références de la Mission peuvent être consultés sur le site électronique du Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines sur le lien suivant

[http://petrole.gov.mr/IMG/pdf/tdr\\_actionsprioritairecommgta\\_bh\\_vp\\_whu.pdf](http://petrole.gov.mr/IMG/pdf/tdr_actionsprioritairecommgta_bh_vp_whu.pdf)

Il est prévu que les prestations s'étaleront sur une période de 3 à 6 mois.

4. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci-dessous:

a. Expériences générale dans le domaine de communication	40 points
b. Expériences spécifique dans le domaine de communication relative aux projets des hydrocarbures	60 points
Total	100 points

5. L'Unité de Gestion du PADG invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
6. Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants (SQC), telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (*Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'Investissements - Juillet 2016*).
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 des « Règle de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants » [Juillet 2016, Banque mondiale], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. La Banque Mondiale exige que les entreprises et les personnes physiques qui participent à la passation des marchés dans ses opérations de FPI n'aient pas de conflit d'intérêts.
8. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Si le candidat est un groupement, il doit inclure dans son dossier de candidature, soit une copie de l'accord de Groupement liant tous les membres du Groupement, soit une lettre d'intention de constituer un tel Groupement signée par tous les membres du Groupement et assortie d'un projet d'accord. Les références des membres d'un groupement seront consolidées lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt si l'accord de groupement indique que les membres seront conjointement et solidairement engagés vis-à-vis du client pour réaliser la mission au cas où leur groupement serait retenu.
9. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de Monsieur le Coordonnateur du projet PADG, Tel : (222) 26 10 31 27, E-mail : a.ould.ahmed@gmail.com aux heures suivantes : de 9 h à 17 h du lundi au jeudi et de 9 h à 12 h le vendredi. ou par courrier électronique.

10. Les manifestations d'intérêts doivent comprendre ce qui suit :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressé à la Personne responsable des marchés publics du projet PADG
- Un tableau présentant les références générales et spécifiques (pertinentes pour la Mission) du Consultant.

Pour chaque référence - mission, ledit tableau doit préciser :

- Le bénéficiaire de la mission ;
- La période de réalisation de la mission ;
- Une présentation sommaire de la mission.

11. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées à Monsieur la Personne responsable des Marchés Publics du Projet PADG; et déposées à l'adresse ci-dessous en personne ou par courrier au plus tard le jeudi 9 Mai 2019 à 12 h 00 :

« Secrétariat de la Commission Interne du PADG », ou par courrier électronique aux Adresses E-mail : [cmhtolba@gmail.com](mailto:cmhtolba@gmail.com) ; [padg.mpem@gmail.com](mailto:padg.mpem@gmail.com) et [a.ould.ahmed@gmail.com](mailto:a.ould.ahmed@gmail.com)